



## PROCOLE SANITAIRE DE L'ÉCOLE NOTRE DAME ENCLOS MODALITES DE REPRISE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> septembre 2020

Mise à jour du protocole suite à la parution du PROCOLE SANITAIRE – GUIDE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES ET ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES DANS LE CONTEXTE COVID-19

Cf Document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse le 27/08 2020 (texte en italique bleu)

### **PREALABLE :**

*Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement. Le retour à l'école ou à l'établissement se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des « clusters » (test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires).*

*Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.*

*L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter **obligatoirement** un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.*

### **1-LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE :**

*Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.*

#### **Dans notre école :**

✓ Les enfants seront tous accueillis en classe. La distanciation au niveau des tables en classe a été effectuée en fonction de la superficie de chaque espace, notamment en salle de restauration (repas échelonnés par groupe de classe).

✓ Il est demandé d'éviter tout regroupement de parents à l'entrée de l'établissement scolaire.

### **2-L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES :**

*Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.*

#### **Le lavage des mains :**

*Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.*

*À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.*

*Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :*

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

*Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.*

## **Dans notre école :**

Les élèves se laveront les mains en classe à leur arrivée (matin et 13h15), à leur retour de récréation (matin, et après midi), le midi avant et après la prise de repas.

✓ L'enfant, à son entrée en classe, va se laver les mains au lavabo de la classe, regagne sa place et range ses affaires. Les élèves entrent en classe 1 par 1. De même pour les sorties de classe.

✓ Chaque élève aura une place attribuée au cours de la journée et ne devra pas changer de place.

✓ Chaque élève en maternelle a désormais son matériel dans un bac individuel, propre à l'enfant (crayons, ciseaux, colle, ...)

✓ LA RESTAURATION :

-Les élèves seront servis à table pour les entrées ou au salad'bar par le personnel pour les CM.

-Aucun enfant ne se servira seul au salad'bar.

-Les couverts et la serviette seront placés sur les tables ou remis aux élèves à leur entrée par un membre du personnel.

## **Le port du masque :**

### ***Pour les personnels***

*Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.*

*Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.*

*Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les écoles ou établissements.*

*Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.*

### ***Pour les élèves***

*Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :*

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;*
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;*
- pour les collégiens et les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs<sup>3</sup>.*

*L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.*

*Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.*

### ***La ventilation des classes et autres locaux***

*L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.*

*En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.*

## **Dans notre école :**

✓ **Le personnel et les enseignants porteront un masque en classe, sur les déplacements et en réunion au sein de l'établissement y compris en extérieur (récréation).** L'école met à disposition des enseignants et du personnel des **visières** leur permettant d'avoir une alternative pour certaines phases de communication ou d'apprentissage avec leurs élèves.

✓ **Les parents et intervenants devront porter obligatoirement un masque dès leur entrée dans l'établissement.**

✓ Les salles de classe sont ventilées sur les temps de récréation, le midi et le soir à la sortie durant le temps du nettoyage de l'espace.

### **3-LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES :**

*La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. Les personnels ainsi que les collégiens et les lycéens portent un masque durant tous leurs déplacements.*

*De même, la limitation du brassage dans les transports scolaires n'est pas obligatoire. Toutefois, les collégiens et les lycéens doivent porter un masque si la distanciation entre élèves ne peut être garantie.*

### **Dans notre école :**

#### **ECHELONNEMENT des Entrées et sorties de l'école :**

Les horaires des entrées et sorties d'école sont organisés afin d'éviter le rassemblement d'enfants et de parents devant l'établissement scolaire. Il est essentiel de respecter les horaires.

#### **Les enfants entrent dans l'école seuls sauf en maternelle.**

Des affichages aux 3 portes d'accès (grille, porte principale, porte CP/CE1) vous permettent de vous repérer.

**Les entrées et les sorties échelonnées** sont mises en place selon les modalités suivantes :

	<b>CM2 B</b> Mme Frère	<b>CM2 A</b> Mme Havegheer	<b>CM1</b> Mmes Potié et Lievin	<b>CM1/CM2</b> Mme Lebriez	<b>CE2 B</b> Mme Chassard	<b>CE2 A</b> Mme Colombier
<b>ENTREE MATIN</b>	8h15	8h15	8h25	8h25	8h30	8h30
<b>LIEU</b>	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE
<b>SORTIE MATIN</b>	11h35	11h35	11h40	11h40	11h45	11h45
<b>LIEU</b>	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE
<b>ENTREE APRES MIDI</b>	13h15	13h15	13h20	13h20	13h25	13h25
<b>LIEU</b>	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE
<b>SORTIE SOIR</b>	16h20	16h25	16h25	16h20	16h30	16h30
<b>LIEU</b>	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE

	<b>CE1</b> M Prouvost	<b>CP/CE1</b> Mmes Pelletier et Bouchez	<b>CP</b> Mme Cordonnier	<b>MS/GS A</b> Mme Ducrocq	<b>MS/GS B</b> Mme Chabrier	<b>TPS/PS/MS</b> Mmes Drieux et Lyoen
<b>ENTREE MATIN</b>	8h20	8h25	8h30	8h30	8h30	8h15
<b>LIEU</b>	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE
<b>SORTIE MATIN</b>	11h35	11h40	11h45	11h45	11h40	11h30
<b>LIEU</b>	PORTE CP/CE1	PORTE CP/CE1	PORTE CP/CE1	SALLE HABITUELLE PORTE PRINCIPALE		PORTE PRINCIPALE
<b>ENTREE APRES MIDI</b>	13h20	13h20	13h25	13h30	13h30	13h15
<b>LIEU</b>	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE
<b>SORTIE SOIR</b>	16h25	16h25	16h30	16h20	16h25	16h20
<b>LIEU</b>	PORTE CP/CE1	PORTE CP/CE1	PORTE CP/CE1	SALLE HABITUELLE PORTE PRINCIPALE		PORTE PRINCIPALE

## L'ARRIVEE :

-Les élèves de CE2 A, CE2 B, CM1, CM1/CM2, CM2 A et CM2 B entrent par la GRILLE en respectant les distances.

-Les élèves de maternelle, CP, CP/CE1 et CE1 entrent par la PORTE PRINCIPALE

A 13h15, les enseignants remontent leurs élèves de la cantine :

Les CM1/CM2, CM2, CP et CP/CE1 remontent par l'intérieur.

Les MS/GS, CE1, CE2 et CM1 remontent par l'escalier extérieur.

Les aides maternelles des MS/GS sont dans la classe à 13h15. Elles accueillent les élèves qui arrivent de manière échelonnée depuis la porte principale.

Attention aux croisements avec les élèves entrant par la GRILLE

↳ Pour les entrées des maternelles, les parents sont autorisés à entrer pour récupérer leurs enfants munis d'un masque.

**Toute personne entrant dans l'établissement devra porter un masque et respecter les gestes barrières.**

## LES SORTIES

-Les élèves de CP, CP/CE1 et CE1 sortent par leur porte habituelle, PORTE CP/CE1.

-Les élèves de CE2 A, CE2 B, CM1, CM1/CM2, CM2 A et CM2 B sortent par la GRILLE. Pour les enfants porteurs de carte de sortie, il est demandé de ne pas se regrouper sur le trottoir en attendant leurs parents.

-Les élèves de MS/GS sortent par la PORTE PRINCIPALE. Les enfants sont appelés par la personne située à l'entrée. Les parents attendent sur le trottoir.

**-Seuls les parents des élèves de TPS/PS et de PS/MS sont autorisés à entrer pour récupérer leurs enfants munis d'un masque.**

## LES MISES EN RANG ET DEPLACEMENTS

La règle de distanciation sera respectée dans tout l'établissement scolaire (salle de classe, couloir, escalier, réfectoire ...).

✓ **Les portes des classes et des accès aux couloirs resteront ouvertes** afin de faciliter les flux.

Il est demandé aux enfants et adultes de ne pas toucher les portes et les poignées.

✓ Lors des **déplacements dans les couloirs**, les élèves devront **se ranger l'un derrière l'autre en tenant la distance de 1 mètre (soit 2 grands pas ou distance d'un bras tendu sans toucher l'enfant de devant)**.

Cette règle s'applique pour la mise en rang.

✓ Pour **se rendre et revenir de récréation** les classes **sortent par l'escalier extérieur et rentrent par l'escalier intérieur** afin que les élèves d'une classe ne croisent pas les élèves d'une autre classe. **Sauf pour 13h15.**

## LA RECREATION

Les temps de récréation seront adaptés à cette stratégie de non brassage des élèves.

✓ En quittant sa salle, l'enseignant veille à aérer la salle en permettant la circulation de l'air la plus large possible.

✓ 5 espaces sont définis et balisés :

La cour du bas est divisée en 2 :

ZONE 1 vers les toilettes et ZONE 2 vers les petits escaliers/La cour près des garages : ZONE 3

L'espace jardin ou devant la salle de sport : ZONE 4 / La cour du haut : ZONE 5

✓ La durée de la récréation est de **15 minutes**

Un échelonnement des temps de récréation est réalisé selon les modalités suivantes :

	<b>CE1</b> M Prouvost	<b>CP/CE1</b> Mmes Pelletier et Bouchez	<b>CP</b> Mme Cordonnier	<b>MS/GS A</b> Mme Ducrocq	<b>MS/GS B</b> Mme Chabrier	<b>TPS/PS</b> Mme Drieux	<b>PS/MS</b> Mmes Lyoen
<b>MATIN</b>	10h	10h	10h	9h45	9h45	9h45	9h45
<b>LIEU</b>	ZONE 3	ZONE 2	ZONE1	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 3
<b>MIDI</b>	12h15	12h15	12h15	12h15	12h15		
<b>LIEU</b>	ZONE 2	ZONE 2	ZONE 1	ZONE 1	ZONE 1		MS ZONE 1
<b>APRES MIDI</b>	14h45	14h45	14h45	15h15	15h15	15h30	15h30
<b>LIEU</b>	ZONE 3	ZONE 2	ZONE1	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 3

	<b>CM2 B</b> Mme Frère	<b>CM2 A</b> Mme Havegheer	<b>CM1</b> Mmes Potié et Lievin	<b>CM1/CM2</b> Mme Lebriez	<b>CE2 B</b> Mme Chassard	<b>CE2 A</b> Mme Colombier
<b>MATIN</b>	10h30	10h30	10h30	10h15	10h15	10h15
<b>LIEU</b>	ZONE 3	ZONE 3	ZONE 1	ZONE 3	ZONE 2	ZONE 1
<b>MIDI</b>	11h45	11h45	11h45	11h45	11h45	11h45
<b>LIEU</b>	ZONE 3	ZONE 3	ZONE 3	ZONE 3	ZONE 2	ZONE 2
<b>APRES MIDI</b>	15h15	15h15	15h15	15h	15h	15h
<b>LIEU</b>	ZONE 3	ZONE 3	ZONE 1	ZONE 3	ZONE 2	ZONE 1

#### **ETUDE/GARDERIE DU SOIR 16h30-16h50**

TPS/PS/MS/GS : ZONE 1      CP/CE1 : ZONE 2      CE2/CM1/CM2 : ZONE 3

✓ La classe se rend en premier lieu au bloc sanitaire extérieur : toilettes puis lavage des mains. Le groupe est ensuite conduit dans sa zone sous la surveillance d'un personnel désigné.

✓ Un planning de surveillance est établi y compris pour le midi.

#### **LA RESTAURATION**

✓ Nous mettons en place 3 services de restauration (au lieu de 2) afin de limiter les flux et assurer le plus possible la distanciation physique.

✓ Les élèves mangent par groupe de classe dans un espace défini.

#### **4-LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTATION DES LOCAUX ET MATERIELS :**

*Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.*

*Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.*

*Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.*

*Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.*

*L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.*

## **Dans notre école :**

L'établissement scolaire est aménagé de façon à ce que les conditions sanitaires soient réunies :

✓ Chaque élève et chaque membre du personnel de l'école sont en mesure de **procéder à un lavage des mains** (eau, savon liquide, papier à usage unique) à l'arrivée en classe avant le début de la classe et à la fin des cours, avant et à la fin de chaque repas et chaque fois que les mains auront pu être souillées par des liquides biologiques.

✓ Des distributeurs de savons bactéricide et des essuie mains à usage unique sont installés dans l'ensemble des sanitaires.

✓ **Chaque salle de l'école (classes et salles annexes) dispose d'un lavabo avec matériel sanitaire** du type savon, essuies mains à usage unique, mouchoirs à usage unique, poubelle à pédale, solution hydroalcoolique pour les adultes.

✓ **Un nettoyage de l'établissement** (salles de classe mais aussi parties communes) en insistant sur les zones fréquemment touchées (poignées de porte, poignée de fenêtre, mains courantes d'escalier, interrupteurs) est réalisé **1 fois par jour avec les produits adéquates à 16h30**

✓ **Un nettoyage des blocs sanitaires est effectué à 11h, 12h, 13h, 15h et 16h30** en insistant sur les zones fréquemment touchées (poignées de porte, robinetterie, lunette des toilettes, bouton de chasse d'eau)

✓ **Un nettoyage et une désinfection** sont effectués **le soir à la sortie des élèves** : désinfection des surfaces tables, chaises, outils et matériel pédagogiques (jeux, clavier ordinateur, stylo TBI), poubelles de chaque salle. Une aération des salles de classes est préconisée, en particulier lors des temps de pause (récréation, déjeuner).

## **5-LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION :**

*Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque école ou établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.*

### ***Le personnel***

*Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours.** Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.*

### ***Les parents***

*Ils sont **informés clairement** (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :*

- o des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;*
- o de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;*
- o de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;*
- o de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;*
- o des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;*
- o de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;*
- o des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;*
- o des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;*
- o des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;*
- o de l'organisation de la demi-pension.*

### **Les élèves**

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours ou du dispositif 2S2C.

### **Dans notre école :**

✓ **Les enseignants, le directeur, le personnel de service sont formés aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque** pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge.

☞ Une **charte de conduite des bonnes pratiques d'hygiène** (distanciation sociale, port du masque, lavage de mains) est affichée dans l'établissement.

☞ Une charte de conduite des bonnes pratiques d'hygiène adaptée en fonction des âges est placée dans chaque classe et lieu de passage de l'école.

✓ Le jour de la rentrée les enfants bénéficieront d'une **information pratique** sur la distanciation sociale, les mesures barrières et l'hygiène des mains.

**Etabli le 28/08/2020**

**Vincent DELECAUT, chef d'établissement**